

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 6 AVRIL 2021 à 18 H 30

Convocation : 29 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Culturel E Joulain Le Cube, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain – PLOQUIN Nathalie - LEGENDRE Jean-Pierre - DELAUNAY Marie-Thérèse - PEGE Patrice – LEROUX Laëticia - NIORE Yann - RAPICAULT Cynthia – CHAUSSERAIS Samuel - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MONET Robert – RICHARD Françoise – RICOU Michel – MORAND Edgar – GUILLET Véronique - DUPUIS Alain - MANCEAU Nathalie - RUEL Guylène – BRAULT Emmanuel – SCHOUBERT Odette - MARIONNEAU Jean-Noël – JOUBARD Jean-Pierre - HEMERY Jacques

Excusées : LE COQ Sylviane donnant pouvoir à RICHARD Françoise
LHERMITEAU Perrine
COUET Florence donnant pouvoir à MARIONNEAU Jean-Noël

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2020
- Habitat – Maine et Loire Habitat - Lotissement Abbé Massonneau – présentation
- Habitat – Maine et Loire Habitat – cession de logements sociaux - avis
- Politique Locale du Commerce - recrutement manager centre-ville - convention CASVL/Ville
- Politique locale du commerce – confinement – exonération des loyers commerciaux
- Finances – comptes de gestion et comptes administratifs des Budgets Commune et annexe – 2020
- Finances - affectation des résultats de clôture des budgets Commune et annexes - 2020
- Finances - Budgets Commune et annexes 2021
- Finances – taux d'imposition des taxes locales - 2021
- Finances - frais de représentation du Maire
- Finances - bilan des cessions et acquisitions 2020
- Finances - participation aux frais de fonctionnement de l'école privée – 2021
- Finances – Subvention restauration scolaire école privée – OGEC des écoles privées Notre Dame du Thenais – Sacré Coeur – convention triennale
- Finances - subvention – Association Est Anjou Football
- Finances – cimetière - tarification concession Enfant
- Finances – Salle Launay – tarification des locations
- Gestion du patrimoine – Salle Launay – règlement intérieur
- Finances – SIEML – Eclairage public - fonds de concours
- Foncier – lotissement du Petit Bois – cession Ville à Podeliha
- Foncier – Square Traversière – cession Ville à cst PILLET

- Foncier - Ex-boulangerie de Jumelles – cession cst TOUTAIN à Ville
- Foncier – secteur Varencières - cession cst CALLET à Ville
- Ressources humaines – Pôle Emploi - convention PEC
- Ressources humaines – ouverture de poste
- Instances – commissions – vacance de sièges
- Questions diverses



Monsieur le Maire accueille Monsieur Jacques HEMERY, nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur BOUCHENOIRE par courrier reçu le 19 mars dernier.

1. Ajout de nouveaux points à l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Cession du logement de l'école Boissin – inscription de servitudes de réseaux

2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur BRAULT regrette que ses remarques techniques portant sur le point « Anjou Cœur de Ville » n'aient pas été retranscrites dans le procès-verbal. Monsieur le Maire l'informe que les précisions apportées ont été transmises au service concerné de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

3. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020

- 1- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché avec l'entreprise HUSSON INTERNATIONAL de LAPOUTROIE (68650) pour la création d'un parc ludique, consistant en la fourniture et pose de jeux et de sols amortissants, Rue Traversière à Longué-Jumelles, moyennant la somme de 293 894,00 € HT soit 352 672,80 € TTC (base et options).
- 2- Décision, pour l'opération « Création d'un parc ludique – Jardin d'enfants Rue Traversière », d'agréer l'entreprise PLAYGROUND SPORTS (49280) comme sous-traitant de HUSSON INTERNATIONAL de LAPOUTROIE (68650) moyennant une rémunération maximum de 85.000,00 € HT.

Madame PLOQUIN, Adjointe au Maire en charge de ce dossier, informe l'assemblée du début des travaux et d'une réception prévisionnelle mi-mai.

Madame SCHOUBERT s'étonne que la Commission Appel d'Offres ne se soit pas réunie. Monsieur le Maire lui rappelle que cette commission obligatoire et règlementée ne se réunit que pour des marchés formalisés dont le montant des travaux est supérieur à 5.000.000 €, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

- 3- Décision d'intenter au nom de la commune une action en défense dans le cadre de faits intervenus sur la commune les 30 et 31 Janvier 2021.
- 4- Décision de signer la proposition de l'entreprise VÉRALIA, 5 rue Jean Lemaistre, 35 000 RENNES pour la fourniture de fertilisants pour les terrains de football pour un montant de 6 118.50 €HT, soit 7 269.20 €TTC
- 5- Décision qu'en raison de l'absence de mise à disposition du local ACL à l'AMAP au cours du second semestre 2020 considérant la situation sanitaire, il n'y a pas lieu de facturer cette période.
- 6- Décision, conformément au bail commercial en date du 30 mars 2018 complété par un avenant en date du 25 juin 2018, d'appliquer la clause de révision triennale du local commercial sis 3 Rue de la Libération loué à M. PETEL Johnny. Révision suivant l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC), Indice de base : 4^{ème} Trimestre 2017 soit 111,33. Au 4^{ème} Trimestre 2020, l'ILC s'établit à 115,79 soit une évolution triennale de + 4,01 %. Le montant du loyer annuel est porté à la somme de 5.741,04 euros soit 478,42 euros mensuel payable d'avance. Date de prise d'effet : le 1er avril 2021.

4. Habitat – Maine et Loire Habitat - Lotissement Abbé Massonneau – présentation

Monsieur le Maire accueille Monsieur FAURE, chargé d'opérations Maine et Loire Habitat et Monsieur HUBERT, Architecte, venus présenter à l'assemblée le projet de logements sociaux Rue Abbé Massonneau. Ce sont 13 logements sociaux (9 T3 et 4 T4) qui permettront l'accueil de nouvelles familles. Il s'agit de logements qualitativement supérieurs. Le permis d'aménager doit être déposé en mai 2021 pour une livraison fin 2022. Le plan de masse prévoit l'intégration de la loge de vigne.

Monsieur MARIONNEAU s'interroge sur les risques de la sortie du lotissement sur la rue Abbé Massonneau. Il lui est répondu que l'aspect sécuritaire a été pris en considération.

Monsieur le Maire rappelle la demande croissante de fonciers disponibles. Il ajoute qu'un travail a été engagé avec tous les propriétaires privés disposant de foncier constructible pour permettre de répondre à la forte demande de terrain constructible en cette période. Le travail engagé par la Municipalité depuis le début du mandat se poursuit en ce sens.

5. Habitat – Maine et Loire Habitat – cession de logements sociaux - avis

Dans le cadre de leur programme annuel de cession de logements à leurs locataires, Maine et Loire Habitat soumet à l'approbation de l'assemblée le projet de cession de 16 logements sis au Pré des Grilles.

Monsieur BRAULT s'interroge sur le pourcentage de logements sociaux. Monsieur le Maire confirme qu'à ce jour avec plus de 21% la commune dispose d'un pourcentage bien supérieur aux autres territoires de l'Agglomération et qu'il est demandé un ré-équilibre entre territoires avant d'atteindre un taux légal de 25% dans la prochaine décennie.

Sur proposition de Madame DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la proposition faite à 16 locataires de l'acquisition de leur logement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6. Politique Locale du Commerce - recrutement manager centre-ville - convention CASVL/Ville

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les difficultés qu'ont les commerçants et artisans pour appréhender tous les dispositifs d'aide économique existants (FISAC, Petites Villes de Demain, Anjou Cœur de Ville...). Aussi, il est apparu nécessaire d'entourer toutes les forces économiques d'un relais pour les accompagner dans les démarches et leur faire bénéficier des dispositifs.

Il a été proposé de mutualiser cet accompagnement et ainsi, dans le cadre de sa politique locale du commerce, la CA Saumur Val de Loire a acté le recrutement d'un manager de centre-ville à temps partagé sur plusieurs communes dont Longué-Jumelles, en sa qualité de « Petites Villes de Demain », à charge pour ces dernières de supporter financièrement leur quote-part. Pour la Ville de Longué-Jumelles, les conditions de répartition seraient les suivantes :

- 1 jour par semaine
- Pendant trois ans
- Coût annuel de 10.664€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de bénéficier des services d'un manager de centre-ville en soutien aux forces économiques de Longué-Jumelles ;
- **APPROUVE** les conditions de mise à disposition du manager de centre-ville présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision et notamment la future convention de mise à disposition.

7. Politique locale du commerce – confinement – exonération des loyers commerciaux

Considérant qu'en raison de la propagation de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a pris la décision de maintenir la fermeture des bars et restaurants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler son soutien en exonérant de loyer les commerçants ayant conclu des baux commerciaux avec la Commune de Longué-Jumelles et ayant été touchés par ces fermetures imposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'exonérer de loyer du 1er janvier 2021 au 30 avril 2021 inclus les locataires suivants : M. PETEL Johnny pour un montant de 929,21€ (restauration rapide), M. LEMONT Damien pour un montant de 1.166,68 € HT soit 1.400,00 € TTC (bar) ;
- **DECIDE** d'attribuer des subventions de droit privé à chaque commerçant pour les montants précités ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

8. Finances - Comptes de gestion et comptes administratifs des Budgets Commune et annexe - 2020

Le Receveur Municipal du Trésor Public établit annuellement le compte de gestion de chaque budget communal retraçant l'intégralité des opérations budgétaires et comptables de l'exercice et la situation patrimoniale. Ce document est le pendant du compte administratif établi par le Maire, en qualité d'ordonnateur, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et comptables de l'exercice, la situation patrimoniale, l'état de la dette.... Ces deux documents doivent présenter des résultats strictement identiques et être validés par l'assemblée délibérante. Ces deux documents doivent présenter des résultats strictement identiques et être validés par l'assemblée délibérante. En l'espèce, l'exercice budgétaire 2020 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Budget Principal :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice précédent 2019 :	+ 511 467,47
Résultat de l'exercice 2020 :	+ 1 062 525,36
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	+ 1 573 992,83

Investissement :

Résultat de l'exercice précédent 2019 :	+ 970 245,05
Résultat de l'exercice 2020 :	- 957 622,51
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	+ 12 622,54

➤ Budget Lotissement La Gravauderie

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice précédent 2019 :	+ 1 211,67
Résultat de l'exercice 2020 :	+ 0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	+ 1 211,67

Investissement :

Résultat de l'exercice précédent 2019 :	- 77 873,86
Résultat de l'exercice 2020 :	+ 0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	- 77 873,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 27 voix « pour » et 1 abstention (J. HEMERY) :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement La Gravauderie, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix « pour », 1 voix « contre » (O. SCHOUBERT) et 3 abstentions (J. HEMERY, E. BRAULT et G. RUEL) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame PEHU, Adjointe au Maire, ou tout autre Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement La Gravauderie,
- **AUTORISE** Madame PEHU, Adjointe au Maire, ou tout autre Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9. Affectation des résultats de clôture des budgets 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe Lotissement La Gravauderie,

Vu les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe Lotissement La Gravauderie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 27 voix « pour » et 1 abstention (J. HEMERY) :

- **DECIDE** les affectations suivantes :
 - o Budget Principal

Section de fonctionnement : L'excédent de fonctionnement de +1.573.992,83 € est affecté de la façon suivante :

+738 753,38 € reportés en section de fonctionnement 2021 au compte 002

+835 239,45 € reportés en section d'investissement 2021 au compte 1068

Section d'investissement : L'excédent d'investissement de + 12.622,54 € est affecté de la façon suivante :

+ 12.622,54 € reportés en section d'investissement en 2021 au compte 001

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** les affectations suivantes :

o Budget Lotissement de La Gravauderie

Section de fonctionnement : L'excédent de fonctionnement de +1 211,67 € est affecté de la façon suivante :

+1 211,67 € reportés en section de fonctionnement 2021 au compte 002

Section d'investissement : Le déficit d'investissement de -77.873,86 € est affecté de la façon suivante :

-77.873,86 € reporté en section d'investissement en 2021 au compte 001

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

10. Budgets Commune et annexe 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu le Débat d'Orientations budgétaires du 8 Février 2021,

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée de voter chaque budget par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement,

Madame SCHOUBERT interpelle Monsieur le Maire sur l'augmentation des indemnités des élus. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune augmentation et que les montants sont conformes à la délibération cadre de début de mandat votée à l'unanimité en juin 2020. Les différences constatées avec les années 2019 et 2020 s'expliquent

- d'une part du fait de la démission de 3 Adjoints au Maire (MM BOUCHENOIRE, BRAULT et SCHOUBERT), ce qui fait autant d'indemnités de moins à verser
- et d'autre part, du fait que l'année 2020 n'était pas complète, le nouveau Conseil Municipal ne s'étant installé que fin mai 2020, les crédits ouverts ont été proratisés en conséquence.

Monsieur le Maire précise que les montants alloués en 2021 pour une année pleine et entière sont équivalents à ceux votés en début du mandat précédent en 2014, à 0.02% près. Il est par conséquent difficile de parler d'augmentation.

Monsieur BRAULT rappelle à Monsieur le Maire l'attribution d'une médaille de la Ville aux Adjoints au Maire BOUCHENOIRE, SCHOUBERT et lui-même et reprend le discours de Monsieur le Maire lors de ses vœux 2019. L'assemblée s'étonne de ce propos sans rapport avec l'examen budgétaire en cours.

Monsieur le Maire se félicite de l'autofinancement dégagé sur le seul exercice 2020, soit 1.062.525€, grâce aux efforts des services dans la recherche d'économie et d'optimisation des ressources, grâce à des recettes supplémentaires (frais de mutations, remboursement de frais d'énergie, d'assurance du personnel...). Cette somme s'ajoute aux 511.467€ mis en réserve l'année passée, et permet en ce début de mandat d'engager de nouveaux investissements. Elle confirme la bonne santé financière de la Ville et sa capacité à poursuivre sa politique de développement d'infrastructures structurants.

Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente la liste exhaustive des investissements programmés pour 2021.

C'est ainsi qu'il est proposé pour la seule année 2021 d'investir 2.682.545€, soit un niveau historiquement haut à comparer à la moyenne annuelle de 1,6 millions d'euros depuis 2008, et de mettre en réserve pour les investissements de 2022, la somme de 738.753€.

Ces investissements seront tous réalisés comme ceux prévus en 2020 qui l'ont été à plus de 98%. Monsieur le Maire rappelle son exigence quant à une exécution maximale du budget prévisionnel, à comparer aux taux de réalisation constatés les années 2008 et antérieures, constatés aux environ de 65%.

A ce volume d'investissements communaux, Monsieur le Maire ajoute tous les projets de l'Agglomération et notamment le centre aquatique et la médiathèque pour 10.000.000 € et se félicite d'avoir retrouvé à sa tête un Président à l'écoute des territoires et présent aux côtés des maires.

Monsieur le Maire se félicite de la dynamique du territoire relancée en ce troisième mandat, résultat d'un travail de longue haleine depuis deux mandats. Se tournant vers Mme SCHOUBERT et M BRAULT, Monsieur le Maire les associe à ce bilan en ce qu'ils ont contribué à ce travail de fond.

Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances, explique la nouvelle stratégie de financement du matériel roulant via un emprunt dont les mensualités sont couvertes par les amortissements générés.

Les principaux investissements sont :

- l'aménagement de l'esplanade Joulain, avec une 1^{ière} phase en 2021 pour 381.000€ ;
- la création d'un parc ludique dans le quartier scolaire et sportif, pour un coût d'environ 300.000€ déduction faite des subventions et ventes de terrains liées à l'opération ;
- l'aménagement du site des Youïs, avec une 1^{ière} phase en 2021 pour 60.000€, dans l'attente du partenariat avec les associations de pêche et la Fédération ;
- des matériels roulants pour 293.000€ ;
- des opérations d'aménagement du territoire pour 383.400€ ;
- des aménagements de voirie pour 508.909€ ;
- des aménagements de bâtiment pour 270.128€.

Monsieur le Maire remercie les services et tout particulièrement le Directeur général des services et le Directeur financier pour le travail accompli et l'accompagnement des élus, son équipe municipale et notamment Monsieur LEFEBVRE, Premier Adjoint au Maire, Mme PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances et Mme DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat, pour son travail de fond sur les ventes immobilières et le commerce.

Monsieur le Maire se félicite des relations retrouvées avec les services de l'Etat via son représentant en la personne de Monsieur Samuel GESRET, Sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, qui est particulièrement à l'écoute des élus et facilitateur dans la réalisation des projets de territoire.

Monsieur le Maire remercie également le Conseil Régional pour son soutien important sur les projets structurants de la Ville. Sont inscrits près de 500.000€ de subventions, un montant inscrit prudemment suivant une hypothèse de travail basse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 24 voix « pour », 1 voix « contre » (O. SCHOUBERT) et 3 abstentions (J. HEMERY, E. BRAULT, G. RUEL),

- **APPROUVE** le Budget Principal comme suivant

➤ **Budget Principal**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5 492 743,00	6 508 526,38	4 246 963,49	4 246 963,49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Lotissement La Gravauderie comme suivant

➤ **Budget Lotissement La Gravauderie**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
283 711,67	283 711,67	227 873,86	227 873,86

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

11. Finances – taux d'imposition des taxes locales – 2021

Conformément à la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et à la Loi de finances pour 2021, Monsieur le Maire explique la nécessité de voter les taux de taxes foncières applicables cette année 2021.

Les taux communaux sont à ce jour :

- TF : 17.02% pour une moyenne départementale de 27.29%
- TFPB : 33.36% pour une moyenne départementale de 43.06%

Sur proposition de Monsieur le Maire, Il est prévu une nouvelle fois de ne prévoir aucune augmentation des taux communaux et ainsi de maintenir les taux communaux 2020 pour 2021, auxquels seront agrégés les taux départementaux conformément à la réforme nationale des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** comme suit pour l'exercice 2021 les taux de la fiscalité directe locale :
 - TAXE FONCIÈRE (BATI) : 38.28% (Ancien taux Commune 17,02% + Ancien Taux Départemental 21,26%)
 - TAXE FONCIÈRE (NON BATI) : 33.36%
 - TAXE D'HABITATION : 9.94% (Logements vacants et Résidences secondaires) Taux gelé jusqu'en 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12. Frais de représentation du Maire

L'article L2123-19 du code général des collectivités territoriales dispose que l'assemblée délibérante peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Maire pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par lui à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il, notamment, des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans ce cadre.

Il est proposé d'attribuer au Maire une indemnité annuelle globale pour frais de représentation, à hauteur de 3.500 € pour 2021. L'indemnité annuelle globale sera versée en quatre fois, à chaque fin de trimestre.

Monsieur BRAULT dit être favorable à cette attribution et souhaite une plus grande transparence sur les frais pris en charge. Monsieur le Maire confirme et lui rappelle les bilans des frais qu'il a pu présenter en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au maire une indemnité annuelle globale pour frais de représentation à hauteur de 3.500 € ;
- **PRECISE** qu'elle sera versée trimestriellement à terme échu, à savoir Avril, Juillet, Octobre et Décembre ;
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6536 « frais de représentation du maire » du budget Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13. Bilan des cessions et acquisitions 2020

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cession de l'année 2020, tel qu'annexé ;
- **ANNEXE** ce bilan au compte administratif de l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'Etat, l'école privée Sacré Cœur - Notre Dame de Thenais et la commune, il appartient à l'assemblée de participer financièrement à la scolarisation des élèves en référence au coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques.

Les coûts d'un élève des écoles publiques à prendre en compte pour le calcul sont les suivants :

- 1.010,63 € par élève en classe de maternelle
- 435,23 € par élève en classe élémentaire

Aussi, considérant les effectifs d'élèves de l'école privée pour l'année scolaire 2020/2021 (référence 09/2020), la participation s'élève à 222 079,35 €.

Aux interrogations de M BRAULT, il est précisé que sont pris en compte dans le calcul des coûts les enfants hors communes et les enfants du voyage. Monsieur le Maire ajoute que le financement des enfants hors communes est une discussion qu'il faut avoir avec les autres maires, a minima au plan départemental. Il appartient également aux organismes de gestion des écoles catholiques de rechercher des financements auprès des communes de résidence de leurs élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 25 voix « pour », 1 voix « contre » (E. BRAULT) et 2 abstentions (J. HEMERY et O. SCHUBERT) :

- **DECIDE** de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'exercice 2021 dans la limite d'un crédit forfaitaire par élève de 126 328,75 € pour l'école maternelle et 95 750,60 € pour l'école élémentaire ;
- **DETERMINE** la participation financière globale à 222 079,35 € considérant les effectifs d'élèves de l'école privée pour l'année scolaire 2020/2021 (référence septembre 2020) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15. Finances – Subvention restauration scolaire école privée – OGEC des écoles privées Notre Dame du Thenais – Sacré Coeur – convention triennale

La précédente convention signée avec OGEC des écoles privées Notre Dame du Thenais – Sacré Coeur, portant subvention à la restauration scolaire est arrivée à terme. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver son renouvellement aux principales conditions suivantes :

- subvention annuelle communale fixée à 0,97€ par repas facturés aux élèves de l'école Sacré Coeur Notre Dame de Thenais,
- convention triennale
- versement en fin de chaque trimestre à compter du vote de la commune

Aussi, au titre de l'année 2021, au vu du nombre de repas facturés déclarés, il sera versé une subvention de 26.216,19€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement de la restauration scolaire de l'école privée Sacré Coeur – Notre Dame du Thenais à signer avec l'OGEC pour la période 2021-2023, dans le respect du principe d'équité règlementaire avec les écoles publiques ;
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

16. Finances - subvention – Association Est Anjou Football

Madame PLOQUIN, Adjointe au Maire en charge des Associations, rappelle que des informations complémentaires étaient attendues avant d'attribuer la subvention annuelle au club de football « EST ANJOU FOOTBALL CLUB ».

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite aux trois autres communes de subventionner au même montant. Monsieur HEMERY s'étonne que les 2 clubs de la Ville n'aient pas fusionnés. Monsieur le Maire le regrette également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au club « EST ANJOU FOOTBALL CLUB » une subvention annuelle de 1 000,00 € au titre de l'exercice 2021,
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17. Finances – cimetière - tarification concession Enfant

Sur proposition de la Commission Cimetière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif des concessions dans le quartier « Enfant » à 1 € pour 30 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

18. Finances – Salle Launay – tarification des locations

Vu la délibération n°12/2020-6 du 17 décembre 2020 fixant les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2021, considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs pour la location de la salle Raymond Launay,

Sur proposition de Madame PEHU, Maire délégué de Jumelles et Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer le tarif suivant :

6°ASSO., COMITE D'ENTREPRISE, ENTREPRISES - HORS LONGUE-JUMELLES

1 journée (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	350.00€ (2 salles) / 250.00€ (GS) / 220.00€ (PS)
--	---

Par :

6°ASSO., COMITE D'ENTREPRISE, ENTREPRISES - HORS LONGUE-JUMELLES

1 journée (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	350.00€ (2 salles) / 250.00€ (GS) / 200.00€ (PS)
--	---

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

19. Gestion du patrimoine – Salle Launay – règlement intérieur

Considérant les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle polyvalente Raymond Launay, et la nécessité d'approuver un nouveau règlement intérieur du bâtiment ;

Sur proposition de Madame PEHU, Maire délégué de Jumelles et Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Salle Launay ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

20. Finances – SIEML – Eclairage public - fonds de concours

Dans le cadre du budget Commune 2021, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les dépannages sur l'éclairage public de divers sites.

Sur transmission par le SIEML du décompte des fonds de concours à verser, sur proposition de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge des Voies et réseaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

REPARATION – RUES MICHEL COUET ET TETE NOIRE – OUVRAGES N° 608,67,64 - DEV180-20-540 :

- Montant des travaux : 1003,13 € HT
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 752,35 €

REPARATION - AVENUE FOCH – OUVRAGE N° 1085 - DEV180-20-514 :

- Montant des travaux : 1444,92 € HT
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 1083,69 €

REPARATION – HAMEAU AUDRILLOT – OUVRAGE N° 1001 - DEV180-20-519 :

- Montant des travaux : 994,98 € HT
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 746,24 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision

21. Foncier – lotissement du Petit Bois – cession Ville à Podeliha

Dans le cadre d'une régularisation administrative visant à faire coïncider le cadastre à la réalité, il est nécessaire de rétrocéder à Podeliha un ensemble de parcelles pour 362m² (AN494-495-496-498-499-500501-502).

Sur proposition de Madame DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession immobilière des parcelles AN494-495-496-498-499-500501-502 d'une surface globale de 362m² au prix de 1 € ;
- **PRECISE** que sont à la charge des acquéreurs les éventuels frais de bornage et les frais notariés ;
- **MANDATE** tout Notaire pour la réalisation de l'acte éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

22. Foncier – Square Traversière – cession Ville à cst PILLET

Suite à la création du lotissement Square Traversière, une révision du cadastre a fait naître une bande de terre hors lotissement et contigüe à un logement social.

Considérant que le bailleur social ne souhaite pas l'acquérir et que le propriétaire riverain d'une des parcelles du lotissement a fait une proposition d'acquisition, sur proposition de Madame DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession immobilière de la parcelle AN465 d'une surface de 72m² au prix de 200€ ;
- **PRECISE** que sont à la charge des acquéreurs les éventuels frais de bornage et les frais notariés ;
- **MANDATE** tout Notaire pour la réalisation de l'acte éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

23. Foncier - Ex-boulangerie de Jumelles – cession cst TOUTAIN à Ville

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de Monsieur TOUTAIN, à défaut d'enchères, sur proposition de la Municipalité, le juge commissaire a validé l'offre d'achat à 40.000€.

Monsieur MARIONNEAU s'interroge sur la disparition d'un pas de porte commercial. Monsieur le Maire explique que deux scénarii de création de pas de porte sont à l'étude : la réhabilitation de l'ancien site ou la création dans la salle Montplaisir.

Sur proposition de Madame PEHU, Maire délégué de Jumelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition immobilière des parcelles 168AB48-220-221 d'une surface de 901m² au prix de 40.000€, en sus les frais de procédure et préalable à la vente judiciaire infructueuse ;
- **PRECISE** que sont à la charge de la Ville les éventuels frais de bornage et les frais notariés ;

- **MANDATE** tout Notaire pour la réalisation de l'acte éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

24. Cession du logement de l'école BOISSIN – servitude de réseaux

Par délibération du 21 septembre dernier, l'assemblée a validé la cession du logement de l'école Boissin à ses locataires. Il est nécessaire de compléter cette délibération en incluant une servitude des réseaux électriques, de télécommunication et d'eau potable alimentant l'école et traversant le terrain du logement.

Sur proposition de Mme DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'inscription des servitudes des réseaux électriques, de télécommunication et d'eau potable desservant l'école Andrée Boissin dans l'acte de vente du logement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

25. Ressources humaines – Pôle Emploi - convention PEC

Dans le cadre d'un recrutement au service Voirie, sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, afin de bénéficier de formations et d'allègement de charges salariales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec Pôle Emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence en vue des recrutements suivants :
 - o Service Voirie : 1 poste à temps complet – du 12/04/2021 au 11/01/2022, période renouvelable
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

26. Ressources humaines – ouverture de poste

Afin de pallier aux besoins de renfort et de remplacement en secrétariat (tâches supplémentaires, compensation de plusieurs temps partiels de droit), sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er mai 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

27. Instances – commissions – vacance de sièges – (04/2021-26)

Considérant la démission du conseiller municipal Jacky BOUCHENOIRE, et afin de garantir la représentation proportionnelle, il appartient à la liste « Avec vous, construisons demain » de proposer :

- un membre à siéger à la commission « Finances »
- un membre à siéger à la commission « Appel d'offres »
- un membre à soumettre à l'examen de la Direction Générale des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Sur proposition de la liste « Avec vous, construisons demain »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M HEMERY pour siéger à la commission « Finances », à la commission « Appel d'offres », à soumettre à l'examen de la Direction Générale des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

28. Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal se réunira le 28 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le 08 Avril 2021

Le Maire,

F. MORTIER

